

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

L'Abeille.

3me. Année.

"Je suis chose légère et vais de fleur en fleur."

3me. Année

VOL. III.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 19 MAI 1851.

No 25

INDUSTRIE CANADIENNE.

Article V.

MOULINS À SCIE.

Mr. le Rédacteur,

Depuis longtemps je me creusais la tête, mais en vain, pour trouver l'époque où les moulins à scies ont été introduits dans le Canada en général et dans le District de Québec en particulier. Jeunes gens, vieillards, auteurs, ruines, il me semblait que j'avais tout interrogé, et j'étais déceci à ne point parler de la question; mais heureusement en feuilletant dernièrement un ouvrage j'y ai trouvé, sur ce sujet, quelque chose de plus précis que ce que j'en connaissais. Ces données sont extraites de l'Appendice de l'Histoire de notre compatriote, M. Garnier Orl y voit par le recensement qui se fit en 1719, que le Canada comptait 19 moulins à cette époque, et qu'en 1731 le nombre en était déjà rendu à 52.

Mais comment en déduira-t-on, l'époque de leur introduction? J'avoue que la conclusion n'est pas bien directe, car il ne s'agit pas ici du District de Québec seulement, mais bien du Canada tout entier. Cependant, si l'on ne peut fixer ni le jour ni le nombre, on pourra peut-être parvenir à des *à peu-près*, et c'est aussi ce que je prétends. Je dis donc que le District de Québec devait posséder au moins les deux tiers des moulins précités, et ceci, je le dis appuyé sur les raisons suivantes.

D'abord, comme la colonisation du pays commença principalement par le District de Québec, il est à présumer que ce fut dans ce lieu que se firent les améliorations propres à son avancement. Ensuite, la population de l'étendue du pays qui forme maintenant le D. de Québec, étant beaucoup plus considérable que celle de l'étendue que comprend aujourd'hui le District de Montréal et les autres Districts, on peut encore raisonnablement croire que la construction des moulins à scies fut activée plutôt dans le D. de Québec que dans les autres. Enfin le commerce qui était incontestablement plus considérable à cette époque à Québec qu'à Montréal, porte aussi à croire que l'on devait y trou-

ver les établissements propres à l'alimenter; et les exportations, assez considérables, de planches et de mardriers qui se faisaient de Québec, peu de temps après sa fondation, sembleraient prouver qu'il y avait des moulins à scies en ce lieu, car il n'aurait pas été bien profitable de scier ce bois à bras pour l'exporter ensuite. En passant, je ferai observer qu'il n'est fait aucune mention de ces exportations pour Montréal ni pour les autres Districts.

Il est facile de voir par là, Mr. le Rédacteur, qu'il y avait au moins des moulins à scies dans le D. de Québec en 1719, et ensuite qu'il devait y en avoir plus dans celui-ci que dans celui de Montréal.

Maintenant, je dis plus: je dis que leur introduction doit remonter à une époque bien peu éloignée de la fondation de Québec. En effet ces établissements sont si utiles dans un pays naissant, que l'on ne dut pas s'en priver longtemps vu surtout la facilité que l'on avait d'en construire; car l'on me permettra, sans doute de dire ici, qu'il n'y a peut-être pas de pays au monde où les pouvoirs d'eau soient plus nombreux qu'en Amérique, et où il soit plus facile de les utiliser à raison de la quantité immense de bois qui couvre ce pays. Joignez à cela la simplicité du mécanisme des moulins à scies, et vous en conclurez avec moi qu'il devait y en avoir à Québec dès 1300 ou environ pour aider à la construction du collège des Jésuites, de l'Hotel-Dieu, de notre Séminaire, ainsi qu'à celle des autres édifices assez nombreux qui ornaient la ville de Québec bien avant la fin du XVIIe siècle.

Ce préambule dont vous me pardonnez la longueur, Mr. le R., m'a paru nécessaire pour fixer, autant que possible, l'opinion de quelques uns de vos lecteurs sur l'époque de l'introduction des moulins à scies dans le district de Québec; époque, dont ils n'avaient probablement, comme moi, qu'une idée bien vague.

Celui précède, bien entendu, n'a rapport qu'aux moulins nés par l'état, car ce ne fut que plus d'un siècle après que l'on se servit de la vapeur comme force motri-

ce. A présent, venons-en aux moulins eux-mêmes.

Comme il n'est peut être personne d'entre nous qui n'ait vu ou qui ne puisse voir quelques uns de ces moulins, je me dispenserai d'en donner ici une description détaillée, qui, outre qu'elle pourrait être un peu longue n'aurait peut-être pas la clarté pour première qualité. D'ailleurs, pour ce qui concerne pour bien d'autres choses, *mieux vaut l'œil que l'écrit*; aussi renverrai-je à la vue d'un échantillon de nos nombreux moulins à scies pour connaître les détails de leur mécanisme.

Dans ces moulins, l'eau arrive, par un duto plus ou moins inclinée, sur une roue à aubes dont la grandeur est proportionnée au nombre de scies. Le mouvement de cette roue est changé au moyen de tringles et de bielles en un mouvement de va-et-vient qui est celui des scies.

On ne voit maintenant aucun moulin à scies) proprement dit, dans la ville de Québec, et cependant c'est probablement le lieu qui en a possédé le premier. Le dernier dont il soit fait mention, pour ce lieu, est, je crois, celui de Mr. Goulin; il était situé au lieu même où se trouve aujourd'hui le chantier de construction de Mr. Thomas H. Oliver. On m'a dit qu'on se servait de la vapeur comme force motrice dans cet établissement; et il ne pouvait en être autrement, vu l'absence de tout pouvoir d'eau en ce lieu. Devenu deux fois le proie des flammes, il se releva de ses premières ruines; mais la 2de fois, se trouvant déjà affaibli par ses anciennes pertes, Mr. Goulin ne put le reconstruire, et depuis plus de 30 ans, on ne rencontre aucune trace de ce grand établissement.

Notez-elle comme on le voit, n'est pas *accablée* en fait de moulins à scies, mais en revanche, on en trouve un grand nombre dans les lieux qui l'environnent. En fait, que l'on fusse une petite excursion dans les paroisses qui bordent le St. Laurent du côté de l'est, et on n'en trouvera peut-être pas un seul qui n'en ait au moins un, et il n'est pas rare d'en trouver qui en possède jusque à quatre ou cinq.

Le plus grand établissement en ce genre est, sans contradiction, celui de Mr. Price au Saguenay; il se compose, en effet, de

plus de 30 moulins détachés qui occupent plusieurs centaines de personnes et qui scient annuellement des millions de pieds de bois. Ces moulins forment un commerce assez étendu dans le Saguenay, et quoique ce soit à peu près le seul qu'on y voit, il suffirait néanmoins pour améliorer la condition de ses habitants.

Si l'on ne considère que l'étendue du commerce que font les moulins à scies, il faut, comme je l'ai dit, donner la supériorité au précédent; mais si on s'attache à la valeur intrinsèque des bâtisses elles-mêmes, on ne peut s'empêcher de mettre au premier rang celui de Mr. Patterson, situé au sault Montmorency, près de Québec.

Cet établissement fondé en 1818 environ, ne consistait d'abord qu'en un seul moulin dont l'engin était en bois, et tel qu'on le voit généralement à présent dans les moulins moins importants. Mais le succès ayant pleinement répondu aux espérances de Monsieur Patterson, il commença à l'agrandir, et depuis ce court espace de temps, son établissement est parvenu au degré de supériorité qu'on lui connaît et qui promet de s'étendre encore au delà, puisqu'actuellement ce Monsieur commence de nouvelles constructions.

Il consiste aujourd'hui en 5 moulins spacieux et d'une solidité étonnante. Les engins, d'abord en bois, furent remplacés en 1849, par d'autres en fer; amélioration importante qui prouve l'esprit d'économie du Propriétaire. Car si les premiers coûtent moins cher, ils s'usent promptement, et ont besoin, par conséquent, d'être renouvelés souvent, tandis que les seconds offrent l'avantage d'une force à toute épreuve avec celui d'une durée considérable. C'est le seul établissement dans tout le District, je crois, qui soit pourvu d'un tel mécanisme.

De ces 5 moulins, 2 sont employés à scier la planche avec chacun 15 scies; les trois autres qui scient le madrier en ont 18 chacun.

On conçoit bien que toutes ces scies ne marchent pas séparément, car cette séparation exigerait un trop grand espace de temps et un trop grand nombre de personnes. Pour remédier à ces inconvénients, on les réunit en faisceaux que l'on fixe dans un cadre appelé *châsse*; ces châsses en contiennent plus ou moins suivant que l'on veut avoir des pièces de bois d'une moindre ou d'une plus grande épaisseur. Ainsi les faisceaux qui servent à scier la planche en contiennent 8, 10 et même plus, tandis que ceux que l'on emploie pour le madrier n'en ont ordinairement que 6 ou 8. On pourrait bien en mettre plus, mais elles devien-

draient inutiles, car les billots que l'on scie n'ont pas ordinairement assez d'épaisseur pour en utiliser davantage.

Quelquefois cependant, au lieu de faire plusieurs châsses, on réunit toutes les scies de même espèce dans une seule; mais alors on est obligé de mettre plus de billots en largeur; c'est ce qui a lieu dans le moulin de Mr. Patterson.

Mais ici il se présente une question. Comment les billots se fendent-ils d'eux-mêmes sous les scies?... c'est très compliqué, je suppose?... Et bien non, c'est très simple; supposez le morceau de bois fixé solidement sur une espèce de traineau. Supposez maintenant que celui-ci reçoive un mouvement convenable au moyen de leviers et de roues dentées, et vous verrez les pièces de bois avancer ou reculer à votre gré. On comprend facilement que les scies se meuvent verticalement, et le bois horizontalement.

Les frottements qu'éprouvent ces scies, frottement qui augmente en proportion de la vitesse avec laquelle elles se meuvent, doit évidemment user en peu de temps, aussi est-on obligé de les affiler jusque à 3 fois par jour, de les changer tous les 15 jours.

Une aussi prompt usure des scies surprendra peut-être d'abord; mais l'on se persuadera facilement qu'il ne peut en être autrement quand on saura qu'elles fournissent chaque jour entre 4 et 5,000 pieds de bois, tant en planches qu'en madriers, et que ces pièces sont sciées sur toutes leurs faces. L'usure plus ou moins prompte des scies peut encore venir de la qualité du bois que l'on scie.

Ainsi par exemple, l'épinette, qui est ordinairement torse, garnie de nœuds, et par conséquent très-difficile à scier, usera les scies plus tôt que le pin qui est un bois assez tendre.

(à continuer)

J. S. M.

L'ABEILLE.

"Forsan et hæc olim meminisse juvabit."

Québec, 16 Mai 1851.

Petite *Abeille*, réjouis toi!... Nos joies, tu nous l'as dit, sont les tiennes et depuis la dernière fois que tu as bourdonné à nos oreilles, tous nos jours ont été des jours de fête et de joie. Jamais, depuis que tu es venue au milieu de nous, tu n'as eu à signaler une huitaine aussi remarquable. Heureux sommes-nous de t'avoir, aimable depositaire de nos souvenirs les plus doux; c'est toi qui rediras à nos derniers successeurs dans cet asile chéri, le détail de nos fêtes, l'objet de nos solennités, le

sujet de nos joies et de nos plaisirs. Sans toi qui leur aurait appris que vendredi dernier, Mgr. de Montréal nous a fait la faveur de nous dire la messe de communauté, que mes confrères ont reçu des éloges mérités de la musique qu'ils ont faite, dimanche, jour de la Ste. Famille, à la messe chantée par Mgr. de Martyropolis et à laquelle a prêché Mgr. de Bytown! Sans toi, qui leur aurait appris que lundi nous avons prié pour un ancien maître en assistant à sa première messe; que mardi soir aux exercices du mois de Marie, Mgr. de Montréal voulut bien nous faire une instruction sur la Vierge digne de louange et nous donner des conseils qui ne s'effaceraient pas de notre mémoire; que mercredi matin la messe de communauté a été dite par Mgr. Guiges et que le soir du même jour, cinq évêques ont daigné nous bénir, qu'aujourd'hui nous avons senti notre cœur s'épanouir à la vue de 260 jeunes chrétiens s'approchant pour la première fois de la sainte table et au souvenir de ce jour, le plus beau de notre vie où nous étions à leur place. Sans toi, qui leur aurait appris que demain encore Mgr. de Martyropolis veut bien nous dire la messe?... N'oublie pas de mentionner que ne pouvant reconnaître tant de bienveillance, nous avons tâché du moins de témoigner par nos chants et nos accords, nos sentiments et notre allégresse!! Ah! il me semble les entendre s'écrier en lisant ce récit et tu te garderas bien de les dé tromper: "Sans doute les écoliers de 1851 valaient bien mieux que nous pour être l'objet de tant de bontés!..."

Quelle circonstance plus favorable pour parler des postes que celle où nous venons, un peu tard, *peut-être*, d'être dotés du système postal, estropié, il est vrai, de M. Rowland Hill. *Ab ovo incipimus.*

Il y a des gens qui attribuent l'origine de toutes les bonnes institutions à des besoins et qui prétendent que l'établissement des postes est dû au besoin de l'homme de s'entretenir avec ses semblables; c'est très satisfaisant mais c'est très loin d'être exact.

Quoique Xénophon dans sa *Cyropédie* parle de magnifiques *mansions* que Cyrus fit élever de distance en distance sur les grandes routes qui étaient réellement des relais de poste; on attribue généralement l'établissement des premières postes à l'empereur Auguste qui, dit-on, aimait bien à savoir ce qu'on disait de lui d'un bout à l'autre de l'empire romain et qui établit un service régulier de postes qui n'était autre chose qu'un service régulier d'espionnage.

Charlemagne avait des courriers ré-

gouliers qui lui rapportaient tout ce qui se passait sur les différents points de son vaste empire; avec le grand empereur disparurent les postes comme bien d'autres choses.

Huit cents ans après, sa très-despotique majesté, Louis XI établit 230 courriers chargés de porter dans tous son royaume ses édicts et ordonnances, les relais étaient de quatre en quatre heures. L'usage des chevaux de postes était loisible aux particuliers pourvu qu'ils payassent 10 sols par cheval à chaque relais.

Ces relais s'annonçaient l'un à l'autre la venue d'une dépêche par la fumée de feux allumés exprès. Dès que ce signal était donné, un coureur se plaçait sur la route; partait avec la rapidité de l'éclair, lorsque la missive lui était remise et arrivait en un instant au relais suivant où un autre coureur l'attendait. La transmission des dépêches ne souffrait ainsi aucun retard et l'on prétend que l'on pourrait, par le moyen de ces postes, avoir, un très peu de temps, des nouvelles de lieux très-éloignés.

Depuis le XIII^e siècle jusqu'en 1719, le monopole du port des lettres appartenait à la France, à l'université.

Les Espagnols furent bien étonnés de trouver un service régulier de postes établi au Pérou quand ils en firent la conquête. Des coureurs d'une agilité surprenante étaient chargés du transport des dépêches. Ils se tenaient dans de petites maisons bâties de quart de lieue en quart de lieue sur les grandes routes.

En Angleterre le port des lettres et le transport des voyageurs qui depuis Edouard VI était laissé aux particuliers, leur fut enlevé sous le protectorat. Le revenu des postes affermé au duc d'York dès avant 1665, lui fut donné par le parlement en toute propriété pour lui et ses descendants lorsqu'il monta sur le trône en 1685 sous le nom de Jacques II. En 1711 le parlement tout en reconnaissant le privilège de la couronne, augmenta d'accord avec le roi, la taxe des lettres et décide que le bureau général des postes verserait chaque semaine 700 louis sterlings dans le trésor public.

Allen fut le premier qui organisa et régularisa le service des postes dans tout le royaume. Le revenu augmenta rapidement et en 1724 il était de 125,000 louis, monnaie du Canada. Palmer proposa une seconde réforme que le bureau général rejeta pendant longtemps. On regardait entre autres choses comme impossible de faire parvenir, comme le proposait Palmer, les lettres à 110 milles en 17 heures.

Le réformateur eut la satisfaction de voir son plan adopté à la rentrée de Pitt

au pouvoir. Sous le nouveau système, le revenu fut porté en 1792 à £390,000 stg., et en 1797 à £540,000 stg. On éleva la taxe dont le maximum fut fixé à plus d'un shelling de notre monnaie. Le revenu s'accrut jusqu'en 1816 qu'il atteignit le chiffre de £2,000,000 monnaie du Canada. Depuis lors il diminuait malgré la paix dont jouissait l'Europe et l'extension du commerce, lorsqu'en 1837, M. Rowland Hill, homme peu connu jusqu'alors, proposa un système postal, fondé sur des bases diamétralement opposées à celles du système suivi. M. Rowland Hill avançait hardiment que la taxe proportionnelle fondée sur la distance était absurde et injuste; que le gouvernement ne devait pas regarder la taxe des lettres comme une source de revenu, que le nombre des lettres augmenterait par suite de la réduction de la taxe et que le trésor serait bientôt dédommagé de la diminution de recettes dont il aurait d'abord à souffrir.

Ces idées qui avaient dû paraître paradoxales trouvèrent tout d'abord, de chauds partisans. Au bout de trois ans le plan de M. Rowland Hill fut adopté et mis à exécution le 1^{er} janvier 1840, dans les îles Britanniques.

(à continuer).

Le jour de Pâques, Mgr. Baillargeon assistait à la grand'messe et à l'office du soir, à Lyon.

M. Batchelor, anciennement résidant à Québec, est venu organiser des excursions internationales entre les E. U. et le Canada. La première se fera de Québec et de Montréal à New-York et aura lieu du 1^{er} au 10 de Juillet. Le coût du voyage sera 9 piastres pourvu que l'on reparte de New-York avant le 10 de juillet.

Les habitants des campagnes qui avoisinent la ville paraissent décidés à ne pas se soumettre au nouveau règlement des marchés. Des assemblées ont eu lieu dans diverses paroisses pour aviser aux moyens à prendre pour s'y soustraire. On annonce qu'un marché va s'établir à la Pointe-Lévi et un autre à la Canardière.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE.—Lady Elisabeth-Charlotte Peat, nièce de Sir Walter Scott, a été reçue dans l'Eglise catholique, avec ses cinq enfants et deux serviteurs.

—Le prince de Prusse et sa famille, et le prince Guillaume de Russe, sont arrivés à Londres le 28.

—L'exposition universelle a été ouverte par sa Majesté le premier mai, en présence de 30,000 personnes.

Le 2, le ministère Russell a été défait sur une motion de M. Hume, pour restreindre l'opération de la taxe de propriété. Le bill des incapacités légales des juifs

a été lu une seconde fois.

RUSSIE.—L'empereur vient de décider qu'une commission impériale composée de savants distingués, sous la direction de M. le comte Kleinmichel, se rendrait à l'exposition universelle de Londres, en passant par la France, dont elle étudiera les établissements industriels.

VENISE.—Vingt-trois Marseillais ont été rendre visite à M. le comte de Chambord. On leur a fait un accueil plein de bonté et d'affabilité.

PORTUGAL.—On a mis fin à la tentative de révolte du général Saldanha. On annonce l'arrivée du maréchal en Espagne, où il vient chercher un asile, après avoir complètement échoué dans la tentative d'insurrection.

PIÉMONT.—On craint quelque révolution dans ce pays. Il y a quelque temps, les révolutionnaires se sont réunis dans un banquet où on a porté des toasts à Mazzini et à Garibaldi. L'intendant a commencé des poursuites; mais pour répondre à l'autorité, les coupables ont fait publier leurs noms dans les journaux du parti.

Les ministres piémontais ont jugé qu'il était indigne de la majesté d'un roi constitutionnel, de laver les pieds des pauvres le Jeudi-Saint. En conséquence, cette cérémonie a été supprimée.

ESQUISSE SUR LES BANQUES.

(suite).

Les banques se livrent à deux opérations distinctes, qui leur ont fait donner le nom de Banques de dépôt et celui de Banques de circulation.

Les banques de dépôt prirent naissance dans les villes qui se livraient à un grand commerce avec les pays étrangers. Le grand nombre de transactions, qui s'y opéraient avec différents peuples, y faisaient affluer toutes sortes de monnaies de titre et de valeurs différentes, ce qui rendait les paiements difficiles et compliqués; pour remédier à cet inconvénient, on imagina de former des établissements où toutes ces monnaies étaient reçues en dépôt, suivant leur valeur réelle. Par ce moyen, les négociants, qui faisaient un dépôt, avaient un compte ouvert à la banque, et quand les déposants avaient entre eux quelque paiement à faire, ce paiement s'opérait par un simple transfert d'un compte à un autre sur les livres de la banque. — Ces établissements s'élevèrent à un haut degré de prospérité, par suite du cours du change qui s'y établit à un taux constamment favorable, et par suite du droit de transport, fort-minime, il est vrai, pour chaque opération en particulier, mais très-souvent répété.

Cependant quelque avantageuses que fussent les banques de dépôt, elles ne pouvaient opérer que sur le fonds déposé, sans rien ajouter à la masse des moyens

de circulation. Il leur manquait donc quelque chose, et c'est ce qui donna naissance aux banques de circulation. Celles-là, dit un écrivain compétent, "ne se contentèrent plus d'avoir des comptes courants, garantis par un dépôt, et d'émettre des certificats égaux en valeur aux sommes déposées, elles reçurent aussi, comme garantie, des lettres de change, des billets de commerce, qui obtenaient la confiance publique, bien qu'ils ne fussent payables qu'à termes. Elles prirent ces eff. t. à l'escompte, c'est-à-dire qu'elles retirèrent l'intérêt de la somme du jour du dépôt à celui de l'échéance, et un droit de commission; en échange, elles déversèrent de leurs propres billets, remboursables à vue et à toute réquisition." Ces billets, garantis par les dépôts d'argent et par les valeurs commerciales à échéance, circulèrent comme de la monnaie métallique et inspirèrent une confiance telle qu'on eut pouvoir en émettre une quantité supérieure à l'argent déposé. Cette quantité est généralement le triple; par là, les banques de circulation ont augmenté les ressources de l'industrie et la masse des richesses.

La première de ces institutions fut établie à Venise en 1171. Nous n'avons que peu de détails sur son organisation. Elle s'éleva à un très-haut point de prospérité, et elle sut inspirer une telle confiance, par ses certificats de dépôts, qu'elle exporta, sans altérer son crédit, la presque totalité du numéraire qui leur servait de garantie.—Elle périt en 1797, avec la république.

"Les autres banques célèbres ensuite sont celles de Gènes fondées en 1407, banque de dépôt dont le premier fonds a été composé de propriétés domaniales; la banque d'Amsterdam, aussi banque de dépôt, fondée le 15 Janvier 1609, dont l'antienne crédit résultait du respect attribué à ses directeurs pour les sommes déposées; mais en 1794, lors de l'invasion des Français, on découvrit un déficit d'environ 1,655,655 piastres, prêtées par les directeurs, à l'insu des propriétaires. Cet événement amena une grande dépréciation dans le papier de la banque d'Amsterdam, et fut le prélude de sa ruine. La banque de Hambourg, fondée en 1619, est aussi une banque de dépôt dont le succès repose sur la responsabilité des dépôts prise par la ville, qui contrôle les actes de la banque."

La Banque d'Angleterre [de Londres], qui a été longtemps et qui est encore la première banque d'escompte et de circulation de l'Europe, a été fondée en 1694. Elle a subi, depuis son établissement, de nombreuses vicissitudes, et reçu des événements politiques une grande influence parce qu'elle fait avec le gouvernement

des opérations financières; plusieurs fois, son privilège a été renouvelé; en 1833 époque de ce dernier renouvellement, elle avait en circulation pour 19 millions et demi sterling de billets.

La Banque des Etats-Unis fut établie en 1791, avec un capital de 10 millions de dollars (la dollar équivant à notre piastre du Canada). Dans le principe, elle portait le nom de *banque nationale*; mais son accroissement et sa puissance, ayant pris des proportions gigantesques, au point d'être vus d'un œil jaloux par les ombrageux républicains de l'Amérique, le président Jackson adopta une mesure coercitive dans le but d'en arrêter l'essor. La Banque nationale succomba dans cette lutte, et sa charte, qui expirait le 3 Mars 1836, ne fut point renouvelée. Cependant cette banque, dont le siège est à Philadelphie, a obtenu de l'état de Pensylvanie une charte nouvelle qui l'a transformée en banque locale; elle porte actuellement le titre de Banque de Pensylvanie, et, quoiqu'autorisée par ce seul état, elle n'en continue pas moins ses opérations libres dans tous les états.

La Banque de France (de Paris) a succédé à la caisse des comptes courants et à la caisse des comptes du commerce créés, la première en 1793, la seconde en 1793; elle a commencée à opérer le 20 février 1800; jusqu'en 1803, elle ne fut qu'une compagnie particulière: à cette époque, elle est devenue une institution publique, son organisation étant réglée par la loi, et la principale de ces opérations lui étant dévolue par un privilège exclusif.

Je ne m'arrêterai pas à parler des diverses autres banques; ce ne pourrait être que l'objet de plusieurs correspondances; seulement je me bornerai à quelques détails comparatifs sur les trois premiers établissements en ce genre; je veux dire la Banque d'Angleterre, celle des Etats-Unis et celle de France. Ces détails, fournis par Mr. Michel Chevalier, sont les plus authentiques et les plus récents (ils vont jusqu'en 1841), que j'ai pu me procurer sur le sujet. L'importance et le *quod justum* de ces renseignements m'ont mis dans l'obligation de les donner à peu près tels qu'ils ont été publiés.

La Banque des Etats-Unis a 25 succursales c'est-à-dire, banques qui en dépendent; celle d'Angleterre en a 11: celle de France, quoique possédant le droit d'en établir, n'a usé que rarement de ce privilège, qui ne lui est pas profitable. Cela paraît tenir de ses statuts, et de l'esprit de ses actionnaires qui restreignent trop ses opérations.

Le capital de la Banque des Etats-Unis est de 35,000,000 de dollars, partagés en 340,000 actions de 100 dollars. Celui

de la Banque d'Angleterre a été fixé par la charte de 1833, à £ 275,000,000 sterlings. Le coût de ses actions est de £ 100 sterlings. Le capital de la Banque de France est de 90,000,000 de francs (le franc actuel de France vaut 22 1/2 sols de notre monnaie), divisés en actions de la valeur de 1000 francs, dont plus de 20 000 ont été rachetées par la Banque elle-même.

Avant les attaques du président Jackson contre la Banque nationale, les actions de cette Banque se vendaient à 25 ou 30 pour 100 de prime; celles de la Banque d'Angleterre se vendent de 100 à 120 pour 100. En 1817, elles sont montées à 194 de prime. Les actions de la Banque de France varient de 100 à 160 de prime pour 100.

La banque des Etats-Unis escompte le papier de commerce à deux signatures au taux de 6 pour 100; celui de la banque d'Angleterre, pour des effets portant trois signatures, a varié de 3 à 5 pour 100; celui de la Banque de France, aussi pour des effets à trois signatures, et à moins de trois mois d'échange, ne dépasse pas 4 pour 100.

La somme des billets en circulation de la Banque des Etats-Unis a varié de 10 à 20 000,000 de dollars. La Banque d'Angleterre fait circuler de 450 à 500,000,000 de billets; en 1826 le nombre n'en est même élevé jusqu'à 760,000,000. Depuis 1830 (époque de la révolution de juillet), la banque de France en a ordinairement pour 200,000,000 frs.

La banque des Etats-Unis possède ordinairement en numéraire 40, à 50, 000, 000 de dollars, plus de la moitié de son capital de circulations. La Banque d'Angleterre opère pour conserver £ 200 à £ 250, 000, 000 sterl; néanmoins elle descend quelquefois à 150, 000, 000, le 1/3 de ses billets en circulation. La Banque de France a constamment plus 100, 000 000 frs et souvent plus de 200, 000, 000; en 1832, elle a eu jusqu'à 281, 000, 000 en numéraire, c'est-à-dire une valeur égale ou supérieure à celle de son papier de circulation.

Les trois banques précitées ont toujours été une source de fortune pour leurs actionnaires, comme il est facile de s'en convaincre. En effet les dividendes de la banque des Etats-Unis se sont constamment maintenus à 7 pour 100. Ceux de la banque d'Angleterre, après avoir varié pendant long-temps de 7 à 10 pour 100, sont maintenant à 8. Il faut tenir compte de plus comme bénéfices d'une somme de £ 529, 000, 000 sterl. Les dividendes de la banque de France varient de 8 à 10 pour 100, à part une somme qui accroît au fonds de réserve; elle a de plus distribué à ses actionnaires, à deux époques différentes, plus de 23, 000, 000 frs.